



NEXITY - 6/12 Boulevard John Kennedy - Dijon (21)

Préconisations écologiques avant travaux

14 avril 2021

Référence R004-1618240VBO-V01

Fiche contrôle qualité

Intitulé de l'étude Etude des enjeux écologiques avant travaux
Client NEXITY

Site 6/12 Boulevard John Kennedy - Dijon (21)
Interlocuteur Antoine MATHON/Corinne CLEMENT
Adresse du site Parc VALMY Résidence Ywood - 21000 Dijon
Email AMATHON@nexity.fr / CCLEMENT@nexity.fr
Téléphone 0762541561/0380787703

Référence du document R004-1618240VBO-V01
Date 14/04/2021

Superviseur Anthony GUERARD 

Responsable étude Julie ESTIVAL

Rédacteur(s) Vincent BOURRET 

Coordonnées

TAUW France - Agence de Dijon
Parc tertiaire de Mirande
14 D Rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
T +33 38 06 80 133
Email : info@tauw.fr

TAUW France est membre de TAUW Group bv – Représentant légal : Mr. Eric MARTIN
www.tauw.com

Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Annexes
1	14/04/2021	Création du document	20	

Référencement du modèle:

Table des matières

1	Introduction.....	4
1.1	Objectifs de l'étude.....	4
1.2	Contexte – Situation géographique et administrative.....	5
2	Méthodologie.....	7
3	Résultat des investigations.....	8
3.1	Etat des lieux général du site.....	8
3.2	Espèces végétales exotiques envahissantes.....	11
3.3	Espèces protégées présentes dans l'emprise du projet.....	13
3.4	Éléments écologiques et/ou paysagers contribuant aux continuités écologiques.....	17
4	Analyse des impacts potentielles.....	20
4.1	Impacts de la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes.....	20
4.2	Impacts sur les espèces protégées.....	20
4.3	Impacts sur le fonctionnement des continuités écologiques.....	20
5	Proposition de mesures.....	21
6	Synthèse des enjeux.....	21

1 Introduction

1.1 Objectifs de l'étude

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain dans la perspective de développer un programme immobilier mixte situé 6/12 Boulevard John Kennedy sur la commune de Dijon (21), la société NEXITY a mandaté TAUW France afin de procéder à une évaluation des enjeux écologiques, notamment sur les espèces protégées nichant sur le site, les espèces exotiques envahissantes et les fonctionnalités en matières de corridors écologiques. Cet état des lieux des enjeux écologiques aboutira à la définition de préconisations écologiques avant la phase de démolition des bâtiments existants.

Le projet immobilier est constitué des éléments suivants :



Figure 1.1 : Les différents usages prévus par le projet (source : Nexity)

Référence R001-1618240VBO-V01

Les prestations réalisées par TAUW France dans le contexte de ce projet répondent aux objectifs suivants :

- évaluer la présence et les enjeux liés aux espèces protégées potentiellement présentes et leur utilisation sur le site (espèce nicheuse ? déplacement ? intérêt du site ?, etc...);
- vérifier la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) afin de proposer des mesures de gestion adéquates et efficaces ;
- Analyser les enjeux de l'implantation du bâti sur la fonctionnalité des continuités écologiques locales.

Le présent rapport expose les résultats des missions précitées.

1.2 Contexte – Situation géographique et administrative

Tableau 1.1 Contexte

Caractéristiques géographiques du site	
Adresse	6/12 Boulevard John Kennedy sur la commune de Dijon (21) Le plan de localisation est fourni en Figure 1.1.
Superficie	16 225 m ²
Références cadastrales	CY 136 Le plan cadastral est disponible en Carte 1-1.
Coordonnées Lambert 93	<ul style="list-style-type: none"> • X = 853 720 m, • Y = 6 691 857 m.
Altitude (m NGF)	234 m NGF environ
Topographie actuelle du site	La topographie est globalement plane.
Usage du secteur alentour	<p>L'environnement autour du site est très urbanisé et comprend des quartiers résidentiels d'habitations collectives et individuelles,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au Sud : le boulevard Kennedy ; • A l'Ouest : le boulevard du Castel ; • En bordure Nord et Est : la rivière de l'Ouche.
Observations – État actuel du site	<p>Le site se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un bâtiment administratif à usage de bureaux abritant les services de l'agence clientèle et de l'agence travaux ; • d'un bâtiment abritant le magasin, les bureaux de l'agence d'exploitation électrique et de gaz ; • de locaux techniques composés de hangars abritant les véhicules d'intervention.

Référence R001-1618240VBO-V01

Caractéristiques géographiques du site

Projet

Le projet d'aménagement comprend :

- 230 logements répartis dans 6 bâtiments
- 14 500 m² de surface de plancher créée
- 226 places de stationnement majoritairement en sous sol
- 11 900 m² d'espaces verts

Les bâtiments existants seront démolis au préalable, le linaire de végétation le long de l'Ouche sera conservé.

La localisation du site est représentée sur la Carte 1-1.



Carte 1-1: Localisation du site d'étude

2 Méthodologie

L'objectif de cette analyse est de mettre en avant les enjeux écologiques potentiels lors de la phase de démolition du bâti existant, puis lors de la phase de création du projet immobilier sur les espèces animales et végétales.

L'attention s'est portée sur les espèces protégées, les espèces végétales exotiques envahissantes, ainsi que sur la présence ou l'absence d'éléments contribuant aux continuités écologiques à l'échelle locale. Les deux bâtiments, repérés sur la Carte 2-1, n'ont pas été prospectés car condamnés.

Des photos ont été prises pour les éléments intéressants du site, pour les différents éléments bâtis, et également pour une prise de vue globale du site depuis les rues.



Carte 2-1 : Position des bâtiments non prospectés

La recherche d'espèces animales ou végétales protégées a été effectuée par observations directes ou auditives d'individus, de traces (empreintes, déjections, etc...) et de nids anciens et/ou actuels. Les espèces d'oiseaux présentes aux alentours ont également été notées.

Une recherche de nid a également été effectuée, au niveau des arbres, des fenêtres, des toits, et également des garages ouverts sur l'extérieur.

Le site et ses alentours immédiats ont été prospectés afin de rechercher la présence éventuelle d'espèces végétales exotiques envahissantes.

Les éléments pouvant avoir un rôle de fonctionnalité en matière de continuités écologiques (arbres, linéaires végétalisés, rivière, etc...) ont été identifiés et cartographiés afin de mettre en évidence les flux biologiques sur le site.

3 Résultat des investigations

3.1 Etat des lieux général du site

Malgré des bâtiments condamnés, le site reste bien entretenu au niveau de la végétation (tonte régulière de la pelouse et taille des haies). Des déchets (en particulier des déjections canines) sont toutefois observés çà et là au niveau des pelouses. Les bâtiments sont également en bon état, malgré quelques dégradations dues aux passages du temps.



Bâtiment Est du site



Bâtiments en partie Ouest du site



Vue en hauteur sur les garages



Garages ouverts sur l'extérieur



Vue du bâtiment est depuis l'entrée au 12 bvd John Kennedy

Référence R001-1618240VBO-V01



Peinture vétuste depuis la façade ouest des bâtiments ouest



Hangar vide, ouvert sur l'extérieur



Prairie entretenue à l'arrière des bâtiments ouest

3.2 Espèces végétales exotiques envahissantes

Le Robinier faux-acacia a été observé au sein de l'emprise du site. Cette espèce est présentée dans la stratégie de lutte contre les espèces végétales envahissantes en Bourgogne, qui définit les principales méthodes de lutte contre ces espèces :

Robinia pseudoacacia L. – Robinier faux-acacia

Cet arbre pionnier et résilient doté d'une forte capacité d'expansion et de colonisation est responsable d'envahissements durables au sein d'une large gamme d'habitats perturbés, depuis les prairies et les pelouses jusqu'aux forêts. L'impact majeur résulte en un appauvrissement chronique des communautés végétales (les boisements de Robinier sont souvent monospécifiques avec un couvert herbacé réduit et peu diversifié). L'espèce est toxique. L'implantation de l'espèce est quasi irréversible en l'absence de mise en œuvre de moyens de lutte adaptés

De nombreux robiniers sont observés sur les berges à l'est du projet, en dehors de l'emprise. Cependant, 3 robiniers sont présents sur l'emprise du projet, dans la partie est de la zone. Ces trois arbres matures sont assez âgés, l'un d'eux ayant un tronc d'un diamètre d'1m environ. En raison de l'entretien régulier du site, aucune jeune pousse de robinier n'a été observée à proximité de ces arbres, malgré l'abondance de gousses séchées au sol.



Figure 3-3 : Robinier faux-acacia âgé, au sein du site

La carte suivante (Carte 3-1) montre la position des robiniers identifiés au sein du site et à proximité.



Carte 3-1: position des robiniers sur l'emprise du site

3.3 Espèces protégées présentes dans l'emprise du projet

Les espèces suivantes ont été répertoriées, suite à des repérages à vue ou au chant :

- Moineau domestique : présent sur le site, nidification certaine observée – une trentaine d'individus notés ;
- Pouillot véloce : un chanteur dans les arbres de l'autre côté de l'Ouche, au nord ;
- Serin cini : un chanteur observé sur un Erable negundo au nord du site ;
- Pinson des arbres : un chanteur entendu et observé en train de traverser le site ;
- Bergeronnette des ruisseaux : un individu observé sur un Erable negundo au nord ;
- Lézard des murailles : un individu observé dans un buisson à l'entrée située au 6 bvd John Kennedy.

Aucune espèce végétale protégée n'a été identifiée, aucun indice de présence de chiroptères en gîtes potentiels (guano) n'a été observé.

Des anciens nids de Moineau domestique ont été observés sur la face sud du bâtiment ouest. Des fientes d'oiseaux ainsi que des brindilles dépassant des plaques en métal fixées sur les murs témoignent d'une ancienne nidification de l'espèce. Ces nids étaient encore visités lors des investigations de terrain, cependant aucune nidification n'a été constatée, l'espèce construisait leurs nids sous les tuiles, côté nord du bâtiment. La carte suivante indique la position des nids de moineaux.



Fientes d'oiseau en dessous d'une plaque

Référence R001-1618240VBO-V01



Brindilles indiquant la présence d'un nid derrière la plaque



Moineau domestique mâle visitant un des nids



De nombreux moineaux investiguaient les tuiles

Référence R001-1618240VBO-V01



Un Moineau domestique apportant des brindilles au niveau des tuiles



Le même individu en train d'apporter les brindilles sous les tuiles



Serin cini observé dans le boisement rivulaire au nord du site



Carte 3-2 : Localisation des nids de Moineau domestique

3.4 Éléments écologiques et/ou paysagers contribuant aux continuités écologiques

On distingue 3 types d'éléments végétaux intéressants pouvant contribuer aux continuités écologiques locales :

- Les haies de thuyas : peu d'intérêt écologique, elles servent principalement de refuge pour les oiseaux en déplacement ;



Haie de thuya en limite ouest du site

- Les arbres isolés : les arbres situés au sein de l'emprise sont utilisés comme étape pour les déplacements et prospections alimentaires des oiseaux, aucun nid n'a été détecté. Les espèces identifiées utilisant les arbres sont communes, non protégées et à enjeux négligeables : Pie bavarde, Corneille noire, Pigeon ramier, et Merle noir.



Peupliers situés sur le parking en partie ouest du site

- Le boisement rivulaire : un boisement de feuillus « galerie » (boisement linéaire, souvent en bordure de cours d'eau) implanté sur chaque berge de l'Ouche au nord et à l'est du projet est identifié. Il est composé de frênes, aulnes, peupliers et robiniers. La qualité écologique de ce secteur est moyenne, en effet, la quantité et la diversité de cet alignement d'arbres est faible, discontinu et anthropisé. Toutefois des espèces d'oiseaux protégées ont été observées dans ce milieu, propice à la fois aux déplacements, mais aussi potentiellement à la nidification des oiseaux.



Boisement rivulaire en limite nord du site, derrière la clôture



Carte 3-3 : Localisation des fonctionnalités de corridors biologiques

4 Analyse des impacts potentiels

4.1 Impacts de la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes

Les impacts de la présence du Robinier faux-acacia sur le site sont négligeables. En effet, en raison de l'entretien régulier des pelouses, aucune jeune pousse de robinier n'a été identifiée. Les sujets les plus âgés et isolés disposent la plupart du temps d'un pouvoir de colonisation réduit et représentent une menace moindre pour les écosystèmes. Toutefois, en cas d'abattage à prévoir, il conviendra d'intervenir entre septembre et février en dehors de la période de reproduction et de sensibilité de la faune.

4.2 Impacts sur les espèces protégées

La plupart des oiseaux protégés identifiés sur le site étaient en transit, ils venaient du boisement rivulaire et se dirigeaient vers le sud, en dehors du site, probablement vers le parc boisé de la maison située en face du site, potentiellement plus favorable pour les oiseaux.

Concernant les Moineau domestique nichant au sein du site, les impacts négatifs pourront être évités en démolissant le bâtiment après la période de nidification, soit entre septembre et février dans le but d'éviter la destruction potentielle d'individus.

4.3 Impacts sur le fonctionnement des continuités écologiques

L'abattage des arbres au sein du site aura un impact prévisible limité sur les continuités écologiques. En effet, les oiseaux vont préférer transiter via les boisements rivulaires de l'Ouche. Les haies de thuyas peuvent servir de refuge pour quelques espèces d'oiseaux, mais sont très peu attractives d'une manière générale pour la reproduction de la faune. A l'image des espèces végétales exotiques envahissantes, tout abattage sera préférentiellement réalisé entre septembre et février afin de s'affranchir de la destruction d'espèce protégée nicheuse potentielle au sein de l'alignement de thuyas.

5 Proposition de mesures

Des mesures sont proposées afin de limiter au maximum les impacts potentiels négatifs de la démolition des bâtiments sur l'environnement naturel :

- Concernant le Robinier faux-acacia : couper les sujets âgés au ras du collet pour limiter les risques de rejets de part et d'autres de la souche. Les éventuels rejets devront être systématiquement arrachés. Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un dessouchage avec évacuation des produits de coupe. Un broyage est envisageable à condition d'obtenir un broyat inférieur à 2 cm de longueur. Les opérations d'abattage devront avoir lieu en dehors de la période de sensibilité de la faune soit entre septembre et février ;
- Concernant les espèces protégées : procéder à la démolition des bâtiments en dehors de la période de reproduction du Moineau domestique entre septembre et février ;
- Concernant les éléments des continuités écologiques : la coupe des arbres et des haies est possible, en raison de leur faible enjeu et fonctionnalité écologique. Il est cependant important de préserver les boisements rivulaires de l'Ouche. Les opérations d'abattage sont également à réaliser entre septembre et février.

6 Synthèse des enjeux

A partir des observations réalisées et du bilan sur la valeur patrimoniale des espèces et des habitats identifiés, une synthèse hiérarchisée des enjeux potentiels présents par thématique est réalisée. L'évaluation des enjeux se fait en premier lieu en fonction de la menace, puis de la rareté et de la diversité des espèces protégées ; de la menace, de la rareté et de la fonctionnalité écologique des habitats concernant les continuités, ainsi que de la présence et du niveau de dispersion des espèces exotiques envahissantes.

6 niveaux d'enjeux, distingués par un code couleur adapté, sont utilisés :

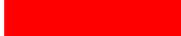
- Enjeu Très Fort	
- Enjeu Fort	
- Enjeu Assez Fort	
- Enjeu Moyen	
- Enjeu Faible	
- Enjeu Négligeable	

Tableau 6-1 : Synthèse du niveau d'enjeu

Thématique	Impacts potentiels	Mesures	Niveau d'enjeu
Espèces végétales exotiques envahissantes	expansion de l'espèce via une méthode de lutte inadaptée	Traitement adapté des robiniers lors des coupes au ras du collet, arrachage des rejets, dessouchage, évacuation des produits de coupes et/ou broyage fin	Négligeable
Espèces protégées	Destruction de nids, d'œufs ou d'individus en période de reproduction (mars à août) Destruction d'éléments importants pour la fonctionnalité des continuités écologiques	Démolition des bâtiments entre septembre et février	Négligeable
Continuités écologiques		Conservation du boisement rivulaire en bordure de l'Ouche	Négligeable

En conclusion, aucune incidence négative significative sur les enjeux écologiques n'est mise en évidence.